

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du samedi 21 mars 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 15

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Stéphane BATTEUX, Justine BARBERO, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Marie-Sahra GIL, Lorry HANNE.

Absents/excusés : Frank HERAUD (pouvoir à Justine BARBERO), Véronique THIANT (pouvoir à Marie-Sahra GIL), Marie-Cécile ABBAS (pouvoir à Jean-Marie MARCHAND).

Secrétaire : Jean-Paul ESCAVABAJA

* * * * *

☐ Délibération adoptée à l'unanimité

☒ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » : 13
- Voix « contre » :
- Abstention(s) : 2

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 083-218301547-20260321-2026_05-DE

N° 2026-05 : Élection du Maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

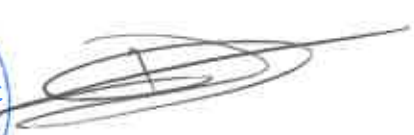
- 13 suffrages exprimés pour Damien GAUTHIER ;
- 2 bulletins blancs ;

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var,

- **ELIT** Monsieur Damien GAUTHIER, maire de la commune de Saint Antonin du Var,
- **INSTALLE** Monsieur Damien GAUTHIER en qualité de maire de la commune de Saint Antonin du Var,
- **AUTORISE** Monsieur Damien GAUTHIER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le Maire



Damien GAUTHIER.